

DOMMAGES OUVRAGE

Afin d'accélérer le traitement des dossiers, merci de vérifier que votre demande suit les recommandations suivantes :

Pour toute opération

- L'ensemble des travaux de la construction doit être réalisé par des entités assurées en R.C Décennale valables à la DROC et pour les activités exercées (exception faite pour les seuls travaux de tapisserie et/ou peinture intérieure, qui peuvent être réalisés par le maître de l'ouvrage).
- Aucune intervention du maître d'ouvrage dans la construction (conception, surveillance, réalisation).
- Pour les travaux sur existants impactant la structure porteuse de l'édifice ou le clos et couvert (liste non exhaustive) : Intervention d'un contrôleur technique avec mission de type LE au minimum.

Pour toute construction neuve inférieure à 300 000 €

- L'intégralité des travaux, y compris le second œuvre, doit être réalisée par des professionnels. Aucun corps d'état quel qu'il soit ne doit être laissé à la charge du maître d'ouvrage, la construction doit être exploitable dès la réception des travaux.

- Fourniture d'une étude de sol effectuée par une entreprise compétente assurée en Responsabilité Décennale pour cette activité avec au minimum 2 sondages sur le terrain objet de la construction. Fourniture du contrat conclu avec le maître d'ouvrage pour cette mission.
- Intervention d'un maître d'œuvre ou architecte indépendant titulaire d'une mission minimum de surveillance et suivi de chantier contractualisée avec le maître d'ouvrage.

Pour les opérations dont le coût est > à 300 000 €

- Réalisation d'une étude de sol (Missions G0 et G12).
- Intervention d'un maître d'œuvre ou architecte indépendant titulaire d'une mission complète (M9, conception, direction et surveillance des travaux).
- Intervention d'un contrôleur technique avec mission de type L au minimum et LE pour tous travaux sur existant.

**Si une de ces conditions n'est pas respectée,
merci de vous rapprocher de nos services.**



SECURITIES & FINANCIAL SOLUTIONS FRANCE Siège social : « Le Sully » - 1, Place Occitane - 31000 TOULOUSE - Tél.: 05 34 41 30 35 - Fax : 05 61 62 43 74.

SAS au capital de 150 000 € - RCS Toulouse N° 442 123 485 - TVA Intracommunautaire N° FR33442123485.

Société de courtage en assurance régie par les articles L. 511-1 et suivants, L. 520-1 et suivants et L. 530-2-1 du Code des Assurances, enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) N° 07 022 482.

Mandataire de compagnies d'assurance - Responsabilité Civile Professionnelle & Garantie Financière souscrites auprès de Chartis et Société Générale.

www.sfs-groupe.com